## **Conseil d'administration**

# SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2020 en visioconférence

## Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Membre de droit	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Présente
	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Présent
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
ées	SNCF	DESNOST	Carole	Présente
qualifi	INSERM	GIRY	Claire	Présente
lités c	Conseil d'État	HUBAC	Sylvie	Excusée
Personnalités qualifiées	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	Présent
Pers	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Excusé
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Excusé
iires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
Représentants d'institutions partenaires	CNRS Ile-de-France Sud	PAPILLON	Marie-Hélène	Présente
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Présent
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
d'ins	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé

	ISP	CORNU	Marie	Présente
Collège A	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
	Département de Génie civil - LMT	RAGUENEAU	Frédéric	Présent
	Département EEA - SATIE	RODET	Thomas	Excusé
	Département EEA - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent
Collège B	Département de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
Collè	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Présente
	Département de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département de Biologie	ALBRECHT	Laure	Excusée
80	Département EEA	Suppléant : TROSINO	Nicolas	Présent
Élèves et étudiants	Département de Sciences Sociales	BARBIER	Louise	Evene
et étu	Département de Biologie	Suppléant : MARCAILLOU	Marie	Excusées
lèves	Département de Mathématiques	LEMONNIER	Louis	Présent
171	Département d'Économie et	SIMON	Julie	Excusée
	gestion Département d'Informatique	Suppléant : CHANUS	Baptiste	Présent
S	Non pourvu			
BIATSS	Non pourvu			
Щ	Non pourvu			27 votente

27 votants

## Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

## Représentant du Rectorat :

SR-ESRI	SENE	Fatou	Présente	
---------	------	-------	----------	--

#### Membres de droit :

Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent
Agent comptable	KLEIN	Michel	Présent

## Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Excusé
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Présent

#### Invités:

Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Responsable de la Communication	CROZET	Morgann	Présente
Directrice des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics	GUILLEMET	Marie	Présente
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice générale des services adjointe / DRH	TORRICELLI	Catherine	Présente
Responsable partenariats & mécénat	RAOULT	Véronique	Présente

## **O**RDRE DU JOUR

l.	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020	6
II.	Points d'actualité	6
III.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	7
1		
	a) Budget rectificatif 2020	
	b) Budget initial 2021	
	c) Projet annuel de performance	
	d) Politique d'amortissement	
2	•	
IV.	Aspects ressources humaines	11
1	·	11
2		
V.	Conventions	
VI	Questions diverses	

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Pierre-Paul ZALIO accueille à distance l'ensemble des participants.

#### I. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### II. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO rappelle les dispositions prises dans le cadre du deuxième confinement lié à la Covid-19. Une vigilance particulière a été portée pour maintenir la continuité pédagogique et celle des travaux de recherche. La préparation du retour au présentiel prudentiel est évoquée.

Pierre-Paul ZALIO confirme l'obtention définitive de l'IdEx (Initiative D'Excellence) depuis le 5 novembre dernier. D'autres actes collectifs sont en cours de finalisation : la convention quinquennale avec le Ministère et les conventions quinquennales entre l'Université Paris-Saclay, ses établissements et les Organismes Nationaux de Recherche.

Pierre-Paul ZALIO évoque plusieurs points d'actualité liés à la formation, notamment la tenue des conférences du diplôme de l'École et le lancement du Flashdoc, outil de sensibilisation au doctorat. Les journées des carrières normaliennes comme la journée de remise des diplômes ont été reportées à cause de la Covid-19. Les activités inscrites dans la politique de diversification engagée par l'École en 2020 se poursuivent, comme le partenariat avec l'association des territoires aux grandes écoles (DTGE).

Pierre-Paul ZALIO salue l'attribution de l'ERC consolidator à Ludovic CHAMOIN et la reconduction du dispositif allemand IRTG (International Research and Training Group). Il évoque le déploiement à l'hôpital Bichat du test AmpliFlow®SARS-CoV-2 développé avec le LBPA en partenariat avec la société BIOTEM et précise que ce projet a bénéficié d'une campagne de mécénat.

Pierre-Paul ZALIO revient sur la 20° cérémonie du prix littéraire, dernier temps fort en présentiel de la vie de l'École. Les manifestations prévues après cette date ont dû se dérouler en ligne, comme la semaine des grandes écoles, ou être reportées, comme la Fresque du climat et la journée du Sidaction.

Pierre-Paul ZALIO félicite au nom de l'École Jean-Marie MIREBEAU, Hubert KEMPF, Marie-Sophie de CLIPPELE et Maroua MAAROUFI pour leur prix respectif.

Pierre-Paul ZALIO évoque deux distinctions reçues par l'École :

- le « Challenge Innovation Ouverte » a reconnu la qualité de réalisation du projet de bâtiment visant à étendre l'usage du BIM ;
- la pertinence du travail d'accompagnement au déménagement a été saluée par le prix de la communication corporate remis par l'Association des responsables de communication de l'enseignement supérieur (ARCES).

Pierre-Paul ZALIO liste également les classements thématiques THE 2021.

Pierre-Paul ZALIO revient sur le chantier de l'École et rappelle le contexte actuel des travaux de finition. Quelques difficultés subsistent pour certains lots dont la résolution est espérée d'ici le début de l'année 2021. Les préparatifs de l'inauguration, qui aurait dû se tenir le 4 novembre dernier, se poursuivent.

Sébastien CANDEL tient à féliciter Ludovic CHAMOIN pour l'obtention de l'ERC consolidator et souhaite savoir si d'autres dossiers similaires sont en cours. Il félicite également Jean-Marie MIREBEAU pour l'obtention du prix Blaise Pascal.

Pierre-Paul ZALIO signale la retour prochain à l'ENS Paris-Saclay du professeur Frédéric DIAS dans le cadre de sa deuxième ERC advanced. Par ailleurs, suite à l'obtention d'une ERC, un enseignant-chercheur de l'Université Claude-Bernard-Lyon-I, devrait effectuer ses recherches dans le laboratoire de physique LuMin (Lumière, Matière et Interfaces) de l'ENS.

Sylvie RETAILLEAU souhaite rappeler que l'IdEx est attribuée de façon définitive et sans condition. Dès l'année 2021, la continuité du budget IdEx issu des intérêts de la dotation placée est assurée avec le versement de 100 % de ces crédits. Cependant, seuls 90 % de la dotation non consomptible seront versés dans un premier temps et ce, dans l'attente de la signature de l'ensemble des diplômes par le président de l'Université.

Pierre-Paul ZALIO rappelle l'importance de construire collectivement de nouveaux choix pour l'utilisation de ces fonds qui demeurent essentiels pour mener à terme certains projets prioritaires.

#### III. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

#### 1. Budget

#### a) Budget rectificatif 2020

Pierre-Paul ZALIO tient à souligner que le budget de l'École s'inscrit dans un triple contexte : celui d'un établissement de l'Université Paris-Saclay, d'un contrat quinquennal et d'un dialogue stratégique de gestion avec le MESRI.

Il indique que les retards de finition de plusieurs lots du nouveau bâtiment ont conduit à un décalage des dépenses qui impacte le budget annexe de l'opération.

Pierre-Paul ZALIO évoque la cession du campus de Cachan à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et le reste à la Région. Cette cession se répercute sur le budget, au détriment essentiellement des recettes.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'équilibre général de la section de fonctionnement de l'établissement est bouleversé par son installation dans le nouveau bâtiment. Le diagnostic prévisionnel a mis en évidence un alourdissement des charges suite à l'installation dans le nouveau bâtiment et des moindres recettes grevant le compte de résultat à hauteur de 3,5 millions d'euros. Par ailleurs, il signale le resoclage du budget par l'État d'un 1,2 million d'euros.

Le déficit des budgets 2020 et 2021 est marqué par le caractère exceptionnel des dépenses liées au déménagement et à l'installation. Le rectorat a donc donné son accord pour présenter un budget déficitaire. Un prélèvement sur le fonds de roulement, qui était de l'ordre de 37 millions d'euros fin 2019, est prévu en 2020 et 2021.

Pierre-Paul ZALIO invite les administrateurs à être particulièrement attentifs à la trajectoire budgétaire de l'année 2021 et des suivantes, une fois l'essentiel des dépenses exceptionnelles financées et les coûts réels d'exploitation et de maintenance du nouveau bâtiment mieux connus. Le budget devra alors pouvoir supporter l'adaptation des missions de l'établissement dans un contexte où les efforts de recherche doivent être soutenus.

Pierre-Paul ZALIO enjoint également les administrateurs à porter une attention particulière sur la prévision de la masse salariale de l'établissement qui représente l'essentiel de la dépense.

Cécile DURIEU précise que le budget rectificatif n°2 porte sur l'ensemble du budget, contrairement au premier budget rectificatif, et qu'il prend de ce fait en compte en autres les flux d'entrée et de sortie des personnels.

Les dépenses de masse salariale sont ajustées à la baisse à hauteur de 2 millions d'euros. Cette diminution est notamment due à la baisse de la masse salariale des normaliens, à l'augmentation des départs et des vacances frictionnelles ainsi qu'à l'étalement du versement de la prime de restructuration demandé par certains personnels. La crise sanitaire a également engendré des moindres dépenses et des surcoûts.

Les recettes encaissables du budget principal diminuent légèrement ; les autorisations d'engagements et les crédits de paiement plus significativement.

Quant au budget en droits constatés, la principale diminution est due à un problème technique : l'amortissement du nouveau bâtiment prévu sur 11 mois doit être transféré sur le budget annexe de l'opération immobilière.

Compte tenu du décalage d'un certain nombre d'opérations, le prélèvement sur le fonds de roulement pour la section de fonctionnement et les dépenses d'investissement, liées pour l'essentiel aux activités de recherche et de formation, est moins élevé que prévu.

Sur le budget annexe de l'opération immobilière, le décalage de la réalisation des restes à faire entraîne un décalage des crédits de paiement. L'ajustement à la baisse du budget en droits constatés traduit l'état d'avancement du bâtiment.

Sébastien CANDEL souhaite des précisions sur la définition et la durée de l'amortissement.

Cécile DURIEU rappelle que les onze douzièmes d'amortissement s'expliquent par une installation dans le nouveau bâtiment datant de fin janvier 2020. L'année 2021 sera une année pleine. Le financement de la construction du bâtiment par une subvention permet de neutraliser la dépense engendrée. L'amortissement n'est cependant pas neutre pour les dépenses d'investissement financées par des contrats industriels et par un prélèvement le fonds de roulement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif.

#### b) Budget initial 2021

Cécile DURIEU présente le budget initial 2021 composé d'un budget récurrent et de dépenses pour des opérations non pérennes. Le budget de fonctionnement récurrent, d'un montant légèrement supérieur à 100 millions d'euros, est à l'équilibre suite à plusieurs arbitrages difficiles. En dépenses, le poids le plus conséquent est porté par la masse salariale et, dans une moindre mesure, par les fonds transférés aux établissements employeurs d'anciens normaliens de l'École ayant obtenus un contrat doctoral spécifique pour normalien.

La différence entre les dépenses et les recettes liées aux amortissements correspond au financement d'investissement sur fonds propres, constitués par les contrats industriels et les prélèvements sur le fonds de roulement. Les investissements, particulièrement conséquents au moment de l'installation dans le nouveau bâtiment, pèsent sur l'équilibre budgétaire.

Les dépenses non pérennes sont liées aux opérations d'installation et à la crise sanitaire. Elles seront financées par un prélèvement sur le fonds de roulement en 2021 d'un montant prévisionnel de 8 millions d'euros pour lequel le rectorat a donné son accord.

Cécile DURIEU rappelle le poids essentiel de la subvention pour charge de service public dans le budget. Les recettes propres proviennent des conventions de recherche et de formation, des droits d'inscriptions et de la CVEC, de la formation continue et des ruptures de l'engagement décennal. Le montant des recettes des partenariats et du mécénat a été ajusté à la hausse entre les exercices 2020 et 2021 grâce aux actions menées par l'établissement dans cette direction.

Concernant le budget de fonctionnement, il comprend, en plus de la masse salariale, des postes de dépenses spécifiques à l'installation, à la recherche et à la formation. L'exploitation et la maintenance du bâtiment, toujours en phase de rodage, entraînent des dépenses importantes qui pourront être ajustées lors de budgets rectificatifs ultérieurs.

Cécile DURIEU détaille des éléments spécifiques de dépenses liées à la masse salariale. Les moindres dépenses de l'exercice 2020 liées à la crise sanitaire doivent être réinjectées pour retrouver un fonctionnement le plus normal possible au cours de l'année 2021. Une augmentation de la masse salariale des normaliens, du personnel de l'établissement et des contrats de recherche est prévue.

L'augmentation du budget en autorisation d'engagement et en décaissement se répercute sur le budget en droits constatés. Un prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement, d'un peu moins de 22 millions d'euros entre 2020 et 2021, est prévu pour faire face aux dépenses d'installation et aux surcoûts dus à la crise sanitaire.

Le budget annexe de l'opération immobilière anticipe quelques dépenses correspondant à des avenants aux marchés en cours pour notifier les derniers ordres de service et des marchés complémentaires. Le budget en droits constatés de l'opération immobilière correspond à l'avancement de la fin des travaux.

Pierre-Paul ZALIO invite les administrateurs à porter une attention particulière au budget annexe de l'opération immobilière où l'ensemble de la dotation de l'État pour réaliser son opération est inscrit au budget. La petite part de budget encore disponible doit permettre de couvrir une partie des éventuels aléas de l'opération.

Sébastien CANDEL s'interroge sur le nombre de contrats doctoraux pour normaliens et demande s'il s'agit de normaliens qui ont vocation à demeurer à l'ENS Paris-Saclay.

Cécile DURIEU précise que l'ENS Paris-Saclay bénéficie de la part de l'État de 122 contrats doctoraux qui doivent être répartis entre l'établissement (une dizaine par an), l'Île-de-France et les régions.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'ENS Paris Saclay a pris l'engagement de redistribuer au moins 40 % des normaliens hors de l'Île-de-France, et de ne pas conserver plus de 30 % de normaliens demeurant en l'Île-de-France dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay.

Yann BARBAUX fait part de la mise en place récente par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'un programme de financement pour inciter les entreprises à mettre des salariés à disposition des établissements. Il s'enquiert de l'utilisation éventuelle de ce dispositif par l'ENS Paris-Saclay et demande si des discussions sont en cours avec des industriels.

Pierre-Paul ZALIO admet ne pas avoir eu connaissance de discussions sur ce sujet. Il reconnait l'intérêt à explorer davantage la piste du dispositif pour inciter les entreprises à mettre des salariés à disposition des établissements, en particulier avec leurs partenaires industriels les plus importants.

Jean-François PINTON confirme l'obligation de toutes les ENS d'opérer une répartition territoriale des contrats spécifiques des normaliens. Il admet la grande difficulté pour l'ENS Lyon d'empêcher les normaliens de rejoindre Paris.

Jean-Yves BERTHOU souhaite apporter des précisions sur la mesure gouvernementale évoquée par Yann BARBAUX. Cette mesure propose de financer jusqu'à 80 % fes salariés d'entreprises affectées par la crise sanitaire et qui travailleraient en partenariat avec des équipes de recherche. INRIA procède actuellement au recensement des entreprises avec lesquelles il est lié par contrat afin d'identifier des personnels pouvant bénéficier de cette mesure.

Marie-Hélène PAPILLON tient à signaler que le CNRS Ile-de-France Sud avance également sur la participation à la mesure gouvernementale de financement partiel. Elle s'engage à partager à tous les partenaires, dont l'ENS, la lettre que le CNRS a envoyée à l'ensemble des laboratoires en cotutelle.

Fatou SENE précise que le rectorat approuve les différentes observations émises sur le budget et qu'il avait sollicité une autorisation pour le prélèvement sur le fonds de roulement afin de financer certaines dépenses.

Pierre-Paul ZALIO confirme que les autorisations ad hoc signées par la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, Mme Simone BONNAFOUS, ont bien été reçues avant le conseil d'administration et la présentation des déficits.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2021.

#### c) Projet annuel de performance

Pierre-Paul ZALIO présente le projet annuel de performance d'établissement (PAPET). Ce document synthétique annexé au budget présentera désormais tous les ans les engagements du contrat et les indicateurs retenus. Les entrées seront toujours identiques : les quatre axes stratégiques du contrat, ainsi que différentes informations sur la manière dont ces axes sont déployés.

La PAPET aborde notamment la question de la stratégie d'investissement à mener suite à l'emménagement afin de retrouver des marges de manœuvre financières pour le redéploiement des activités.

Pierre-Paul ZALIO signale l'attention portée à la répartition des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN), à la diversification des recrutements des élèves, aux politiques d'encouragement de l'implication des chercheurs dans l'enseignement et aux dispositifs d'amélioration du soutien à la recherche.

Le PAPET s'adapte aux conjonctures annuelles dont celles liées cette année à l'installation dans le nouveau bâtiment et à la mutualisation des équipements.

Claire GIRY demande des précisions sur la graduate school des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (GS MRES).

Pierre-Paul ZALIO souligne l'importance pour l'Université de mettre en place les graduate schools, qui doivent constituer des outils de structuration autant que de coordination. La mission de l'établissement est de sélectionner attentivement des étudiants afin de les conduire à une carrière de recherche et d'enseignement. Le PAPET mentionne la constitution d'une équipe dédiée dont David NERON a pris la direction.

Sébastien CANDEL constate que le PAPET cite un grand nombre d'actions mises en place mais regrette que cela soit au détriment d'une meilleure lisibilité de la stratégie d'ensemble. Il suggère de faire ressortir les axes de travail prioritaires au début du document.

Pierre-Paul ZALIO concède que le PAPET est plutôt un document de suivi de l'ensemble des indicateurs dont beaucoup sont nationaux. Les axes de travail prioritaires seront davantage visibles dans le rapport d'activité.

L'axe de travail prioritaire de l'année 2020 a concerné l'installation dans le nouveau bâtiment. Les prochains axes prioritaires sont la poursuite et l'adaptation de la mission première de l'établissement : produire de la force de travail en recherche et en enseignement supérieur en recrutant les meilleurs étudiants. Cet enjeu stratégique est résumé dans les titres des axes mentionnés dans le PAPET et repose entre autres sur la tenue des concours, le développement de programmes d'incitation de poursuite en thèse des étudiants et les dispositifs incitatifs sur des projets scientifiques.

François MOULIN-CIVIL souhaite rappeler que le PAPET est un document très technique utilisé comme tableau de bord qui permet de suivre l'exécution du contrat quinquennal. Le PAPET n'est pas le support de communication privilégié de la stratégie. Cette dernière est exprimée de façon plus explicite dans le contrat quinquennal ou le rapport d'activité.

Pierre-Paul ZALIO souscrit à ces propos et considère que les documents produits se répondent et s'éclairent. La vie d'un établissement doit également être lisible grâce au bilan social et au rapport d'activité.

Le projet annuel de performance d'établissement est approuvé à l'unanimité.

#### d) Politique d'amortissement

Pierre-Paul ZALIO présente les principes de la comptabilisation d'amortissement du bâtiment divisé en composants. Les principes appliqués aux différents composants (structures, voiries, électricité, Wi-Fi, etc.) doivent être fixés tout comme les modalités de valorisation, notamment la durée maximale d'amortissement de ces composants.

Les composants du bâtiment et les durées d'amortissement associées tels que précisés dans le document de séance sont approuvés avec une abstention.

#### 2. Dématérialisation des bulletins de paie

Pierre-Paul ZALIO précise qu'il s'agit de passer du bulletin de paie papier au bulletin dématérialisé. L'établissement adhère dans cette optique à l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) qui permet une conservation optimale des documents. L'établissement propose de mettre un terme à l'édition papier des bulletins de paie à partir du mois d'avril 2021.

L'adhésion de l'ENS Paris-Saclay à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie des agents de l'établissement est approuvée à l'unanimité.

#### IV. Aspects ressources humaines

#### 1. Campagne d'emplois

Pierre-Paul ZALIO présente la campagne d'emplois qui est directement liée aux intentions stratégiques de l'établissement. Pour des raisons budgétaires, son ampleur est volontairement modeste : elle pèse un peu moins de 200 000 euros sur l'évolution de la masse salariale.

Pierre-Paul ZALIO insiste cependant sur la stabilité confirmée du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs qui s'établit autour de 150, et l'effort de l'établissement dont cette stabilité témoigne. Les postes de contractuels recrutés en cours d'année en fonction des besoins n'apparaissent pas dans cette campagne qui concerne uniquement les postes ouverts sur concours.

Pierre-Paul ZALIO précise que les départs en 2020 de professeurs d'économie ont profondément bouleversé l'équipe. Historiquement, l'ENS occupe une place importante dans la production d'économistes de renom. La difficulté aujourd'hui sur ce point est critique et a justifié la publication d'un poste de professeur des universités en économie.

Le dispositif d'enseignement et de recherche de la biochimie connaît également une certaine tension que le recrutement d'un professeur des universités devrait permettre de lever.

Pierre-Paul ZALIO signale également la difficulté d'ancrer durablement l'activité de recherche en langue anglaise appliquée aux sciences, activité considérée essentielle par l'établissement. Le recrutement d'un maître de conférences dans ce domaine est prévu.

Pierre-Paul ZALIO cite également la création de quatre postes de Biatss (personnels administratifs et techniques) et le recrutement de deux nouveaux professeurs associés en génie mécanique et génie civil.

François TAVERNIER détaille les axes de ressources humaines retenus pour la création des quatre postes de Biatss:

• la promotion interne ou la déprécarisation des contractuels lorsqu'un agent de l'École est susceptible de réussir un concours sur des fonctions techniques ou d'expertise. Ce processus a bien fonctionné ces dernières années, toujours dans le strict respect des exigences d'un concours de la fonction publique.

- le concours spécifique ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), dans le cadre d'un personnel en situation de handicap.
- des concours mutualisés, ici pour les postes de technicien et d'assistant-ingénieur en gestion administrative, qui permettent aux agents éligibles de ne pas courir le risque d'être remplacé par un titulaire s'ils échouent.

Les résultats au concours des agents de l'École ont été sensiblement améliorés l'an passé grâce à la mise en place d'un accompagnement pour la préparation des concours plus serré porté par la DRH.

Pierre-Paul ZALIO tient à rappeler que cette campagne a reçu au préalable l'aval du comité technique.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emploi à l'unanimité.

Mme Carole DESNOST a été contrainte de quitter la séance.

#### 2. Charte d'accompagnement des carrières académiques

Pierre-Paul ZALIO détaille les différents enjeux de cette charte : offrir un cadre de travail de qualité, conforter l'excellence en pédagogie et recherche du corps enseignant et accompagner la carrière des enseignants-chercheurs et des enseignants en valorisant l'ensemble de leurs activités (enseignement, recherche, investissement dans la vie de l'institution).

L'élaboration de cette charte a été motivée par les changements de l'environnement de travail, la volonté de faire évoluer un cadre ancien datant de 2011 et les demandes des enseignants et enseignants-chercheurs, exprimées à de nombreuses reprises, de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement pertinent.

La charte propose un rendez-vous tous les 3 ans pour partager avec le personnel l'ensemble des outils mis à disposition. Ce rendez-vous offre également l'occasion de coter équitablement les différentes activités et les engagements pris les enseignants-chercheurs et enseignants qui bénéficient de décharges d'enseignement.

Claire LARTIGUE rappelle l'objectif de la charte : regrouper l'ensemble des dispositifs existants dans un même document et en renforcer certains. Elle détaille les trois axes de travail retenu : l'attractivité, l'accompagnement et un référentiel des activités.

L'établissement est caractérisé par la diversité de ses emplois. Il souhaite renforcer le volet des professeurs attachés, avec un objectif de 24 professeurs attachés d'ici l'année 2024. Ces professeurs sont particulièrement investis dans les enseignements classiques et dans les responsabilités collectives et pédagogiques.

Claire LARTIGUE insiste sur le souhait de l'établissement d'inciter les départements à organiser des séminaires de pré-recrutement afin de constituer un vivier de candidats. Elle rappelle également la vigilance particulière portée à l'endorecrutement, notamment pour les maîtres de conférences.

Sur le volet accompagnement, l'objectif est de proposer des dispositifs valorisant l'ensemble des activités et les différents moments de la carrière. Certains dispositifs sont renforcés (soutien au montage de projets ANR ou ERC, accompagnent lors d'une prise de responsabilités sur des fonctions de direction), d'autres nouvellement créés. L'entretien individuel constitue la disposition phare. Proposé tous les trois ans à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs, il offre un cadre de discussion privilégié sur leurs projets et de présentation des dispositifs d'accompagnement possibles.

Le volet organisation des services et le référentiel ont pour objectif de prendre en compte les différentes missions d'un enseignant et d'un enseignant-chercheur ainsi que d'encadrer les décharges d'enseignement. Chaque département d'enseignement et de recherche dispose d'une enveloppe pour distribuer ces décharges équitablement en fonction des priorités.

Jean Yves BERTHOU souhaite souligner l'importance du contrat de professeur attaché, dispositif qui vient compléter les Inria Starting Faculty Position expérimentés en 2020. Il espère voir ce dispositif se déployer sur l'ensemble du périmètre de l'Université Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que INRIA et le CNRS ont été les premiers partenaires de ce dispositif depuis plusieurs années avec des résultats intéressants pour les professeurs attachés et les normaliens.

Il tient également à préciser que la présentation de la charte est également motivée par le constat d'une pluralisation des situations d'emploi dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Marie-Hélène PAPILLON souscrit aux propos de Jean-Yves BERTHOU. Elle rappelle que le CNRS Île-de-France bénéficiera également du dispositif tenure track dont la mise en place sera assurée par Astrid LAMBRECHT.

Pierre-Paul ZALIO tient à préciser que l'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans la logique de consolidation de l'Université Paris-Saclay et rappelle la richesse que constitue l'emboîtement subsidiaire des établissements composant l'Université.

Sébastien CANDEL souligne l'importance d'accompagner les enseignants-chercheurs, notamment dans la recherche de financement, et l'utilité de bénéficier d'un document complet tel que la charte sur le sujet.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que ce document existe grâce à la constitution antérieure de toute une série d'outils comme la préparation à l'ERC. Cette charte doit permettre d'aider les personnels qui pourraient se sentir isolés et ignorer l'existence de ces outils.

Frédéric RAGUENEAU tient à témoigner du fait que la carrière d'enseignant-chercheur est longue, le métier multiple et salue l'implication de l'établissement dans l'accompagnement de l'évolution de la carrière des enseignants-chercheurs.

Pierre-Paul ZALIO fait remarquer que l'École est en mesure de se poser ces questions car elle bénéficie d'une longue tradition de relation avec l'industrie. L'École essaye de tirer parti de son héritage d'ancrage dans des questionnements qui vont au-delà de la seule sphère académique.

Il souligne également l'attention que l'établissement doit porter envers les enseignants sans obligation de recherche (PRAG) qui constituent un corps particulier et important.

Sylvie RETAILLEAU souscrit pleinement aux propos de Pierre-Paul ZALIO. Elle salue les dispositifs mis en place par l'ENS Paris-Saclay dont les idées et les réflexions vont pouvoir être exploitées et diffusées par l'Université afin de tendre vers une parfaite cohérence et coordination de l'ensemble des acteurs.

Claire LAMBARD a quitté la séance et a donné procuration à Arnaud LE DIFFON.

Le conseil d'administration approuve la charte d'accompagnement des carrières académiques à l'unanimité.

#### 3. Congés pour recherches ou conversion thématique : nombre de semestres

Pierre-Paul ZALIO demande l'autorisation d'attribuer 6 semestres de CRCT (congés pour recherches ou conversion thématique).

Le conseil d'administration approuve le nombre de semestres de congés pour recherche à l'unanimité.

#### 4. Prime de charge administrative (PCA)

Pierre-Paul ZALIO présente la délibération sur les primes de charge administrative. Il revient aux administrateurs de définir le montant pour les vice-présidents, les chargés de mission auprès du président et les chargés de projets spécifiques ou placés auprès de la vice-présidence. Les montants pour chaque fonction sont précisés dans la délibération.

Le conseil d'administration approuve la prime de charge administrative avec 2 abstentions.

#### V. Conventions

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le conseil d'administration lui a donné délégation pour signer un certain nombre de conventions. La liste qui a été fournie recense les conventions signées depuis le dernier conseil.

#### VI. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 20.